



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



5807/12

(OR. en)

PRESSE 25

PR CO 4

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3143^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 27 janvier 2012

Président **M. Nicolai WAMMEN**
Ministre des affaires européennes du Danemark

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8847 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

5807/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a débattu des propositions de la Commission relatives au **cadre financier pluriannuel** (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020, en axant ses travaux sur les principales priorités et le cadre budgétaire, y compris les montants globaux des dépenses.*

Ce débat a fourni des orientations à la présidence en vue de la négociation du CFP, ce qui permet de se faire une idée plus précise des positions des délégations sur les principales questions.

La présidence danoise entend mettre en place une base permettant la tenue d'un débat de fond lors de la réunion du Conseil européen de juin, en vue de l'adoption du CFP d'ici la fin de cette année. Une transition en douceur pourrait ainsi être assurée entre le cadre financier pluriannuel actuellement en vigueur et le prochain CFP.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL.....	7
PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE	9
CONSEIL EUROPÉEN.....	10
Préparation de la réunion de mars.....	10
Suivi de la réunion de décembre	11
DIVERS	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec le Mexique.....	13
– Mesures restrictives - Tunisie.....	13

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Bureau européen d'appui en matière d'asile - Mandat de négociation.....	13
---	----

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Statistiques - Accès aux données confidentielles à des fins scientifiques	14
– Commissaire aux comptes extérieur de la banque centrale néerlandaise	14

POLITIQUE COMMERCIALE

– Antidumping - Câbles en acier - Chine et Ukraine - Afrique du Sud.....	14
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

MARCHÉ INTÉRIEUR

- Véhicules à moteur - Exigences pour la réception de la plaque réglementaire 15

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 15

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Boyko KOTZEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires
étrangères

Danemark:

M. Nicolai Halby WAMMEN

M. Michael ZILMER-JOHNS

Ministre chargé des affaires européennes
Secrétaire d'État chargé de la politique étrangère

Allemagne :

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M^{me} Lucinda CREIGHTON

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre
des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

Grèce:

M^{me} Mariliza XENOGIANNAKOPOULOU

Ministre adjoint des affaires étrangères

Espagne:

M. Iñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Jean LEONETTI

Ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires
étrangères et européennes, chargé des affaires européennes

Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Vice-ministre auprès du Président de la République,
chargé des affaires européennes

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Egidijus MEILŪNAS

Ministre adjoint des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Richard CACHIA CARUANA

Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires européennes et de la coopération
internationale

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires
européennes et internationales

Pologne:

M. Mikołaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères,
chargé des affaires européennes**Roumanie:**

M. Leonard ORBAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Mitja GASPARI

Ministre chargé du développement et des affaires
européennes**Slovaquie:**

M. Milan JEŽOVICA

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce
extérieur**Suède:**

M. Oskar WÅGLUND SÖDERSTRÖM

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires
européennes**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et
du Commonwealth**Commission:**

M. Maroš ŠEFČOVIČ

M. Janusz LEWANDOWSKI

Vice-président

Membre

Le gouvernement de l'État adhérent était représenté comme suit:**Croatie:**M^{me} Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et européennes

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

En session publique, le Conseil a examiné les principales priorités et le cadre budgétaire, y compris les montants globaux présentés par la Commission dans ses propositions relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020 (doc. [12475/11](#) + [12474/11](#) + [16846/11](#) + [16847/11](#) + [16844/11](#) + [16848/11](#) + [16845/11](#)).

Ce débat a permis de se faire une idée plus précise des positions des États membres sur les principales questions et de l'état d'avancement des négociations. Il a également fourni des orientations à la présidence et a notamment fait ressortir les domaines pour lesquels celle-ci pourrait éprouver des difficultés pour trouver des points de convergence.

Plusieurs États membres ont souligné qu'il était nécessaire que le cadre financier pluriannuel tienne compte de la crise économique actuelle et des efforts d'assainissement budgétaire déployés au niveau national. Ces délégations ont appelé de leurs vœux une réduction sensible du niveau de dépenses global par rapport à celui prévu dans les propositions de la Commission. Certaines délégations ont également demandé que la question des engagements inutilisés (RAL, "reste à liquider") soit examinée dans ce contexte. Plusieurs délégations ont demandé que, dans un souci de transparence et de véracité du budget de l'UE, tous les instruments financiers soient inclus dans le cadre financier pluriannuel.

Plusieurs États membres ont souligné qu'il importait d'assurer un financement approprié des politiques de l'UE de sorte que le CFP puisse contribuer de manière adéquate aux solutions à apporter à des problèmes communs. Certaines délégations ont indiqué qu'elles souscrivaient au niveau de dépenses global proposé par la Commission et plusieurs d'entre elles ont jugé les propositions de la Commission équilibrées.

Plusieurs ministres ont indiqué que la politique de cohésion ou la politique agricole commune (PAC) constituaient leur priorité principale. Un certain nombre d'États membres considèrent ces deux politiques comme des priorités. Ils ont mis en exergue le rôle joué par la politique de cohésion pour ce qui est de stimuler l'emploi et la croissance et souligné la valeur ajoutée de la PAC en termes de sécurité des aliments, de sécurité d'approvisionnement et de développement rural.

Un autre groupe d'États membres a insisté sur la nécessité de soutenir de manière énergique la recherche, l'innovation et l'agenda "vert". Un nombre considérable d'entre eux ont souligné qu'il fallait axer les dépenses de l'UE sur l'emploi et la croissance, conformément à la stratégie "Europe 2020".

Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de réformer le système des ressources propres de l'UE.

La présidence danoise a annoncé que le CFP figurerait à l'ordre du jour de chaque session du Conseil des affaires générales jusqu'à la fin juin, sauf en février. Elle a indiqué que les différentes rubriques du CFP seraient examinées lors des prochaines sessions. La présidence a également fait part de son intention d'organiser une conférence sur le CFP, laquelle aura probablement lieu les 22 et 23 mars à Bruxelles.

À partir du mois de mai, des progrès suffisants devraient avoir été réalisés sur les propositions relatives au CFP pour pouvoir mener des négociations par le biais d'un "cadre de négociation", un premier projet de conclusions du Conseil européen, exposant les principales questions et options, et présentant le résultat des débats d'orientation tenus au sein du Conseil des affaires générales.

Conformément au mandat donné par le Conseil européen le 9 décembre, la présidence danoise entend mettre en place une base solide permettant la tenue d'un débat de fond sur le CFP lors de la réunion du Conseil européen de juin 2012. Le Conseil européen a appelé de ses vœux que le CFP soit adopté d'ici la fin de l'année. Une transition en douceur pourrait ainsi être assurée entre le cadre financier pluriannuel actuellement en vigueur et le prochain CFP.

Sur le plan technique, le groupe des Amis de la présidence poursuivra ses travaux sur le futur CFP. En janvier et février, ces travaux seront axés sur la clarification des questions financières techniques soulevées par les propositions de la Commission qui n'étaient pas encore disponibles lors des discussions qui se sont tenues pendant le second semestre de 2011. En février, le groupe examinera des questions spécifiques restées en suspens sur le prochain CFP, sur la base de questionnaires fournis par la présidence. À partir de mars, le groupe examinera tous les aspects du futur CFP, en particulier ceux sur lesquels les positions des délégations continuent à diverger, en vue d'apporter une contribution à la présidence pour l'élaboration du cadre de négociation.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil a procédé, en session publique, à un échange de vues sur le programme de la présidence danoise pour la durée de son mandat (de janvier à juin 2012).

CONSEIL EUROPÉEN

Préparation de la réunion de mars

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 1^{er} et 2 mars (doc. [5354/12](#)).

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- *Politique économique:*
 - évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays du semestre européen de 2011 ainsi que des engagements au titre du pacte pour l'euro plus;
 - sur la base de l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission, donner aux États membres des orientations à intégrer dans leurs programmes nationaux de réforme et dans les programmes de stabilité ou de convergence;
 - mettre l'accent sur les réformes du marché du travail, sur l'emploi et sur la compétitivité; et
 - adresser des orientations à la Commission et au Conseil sur la mise en œuvre des initiatives phares.
- *Sommets internationaux:* préparation d'un sommet du G8 les 19 et 20 mai, d'un sommet du G20 les 18 et 19 juin et de la conférence "Rio+20" des Nations unies sur le développement durable, du 20 au 22 juin;
- *D'autres questions,* parmi lesquelles l'élargissement de l'UE (Serbie) et l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ou "pacte budgétaire", sera signé en marge de la réunion.

Le Conseil procédera à un nouveau débat lors de sa session des 27 et 28 février, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen.

Suivi de la réunion de décembre

Le Conseil a fait le point sur le suivi des engagements pris par le Conseil européen lors de sa réunion du 9 décembre.

Cette réunion portait essentiellement sur la politique économique, l'énergie et l'élargissement de l'UE.

DIVERS**- *Changements constitutionnels en Hongrie***

Le Conseil a été informé par la Commission de la ligne de conduite qu'elle adopte au regard des changements constitutionnels en Hongrie, à la suite du lancement d'une procédure d'infraction portant sur l'indépendance de la banque centrale nationale, le système judiciaire et l'autorité de surveillance de la protection des données.

- *L'initiative citoyenne européenne*

Le Conseil a été informé par la Commission des préparatifs en vue de la mise en œuvre, à compter du 1^{er} avril, de *l'initiative citoyenne européenne* qui permettra aux citoyens de l'UE, s'ils récoltent un million de signatures, de demander la présentation de propositions législatives sur des questions spécifiques.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec le Mexique

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la septième session du Conseil conjoint UE-Mexique, qui doit se tenir à Mexico le 9 février.

Les sujets traités seront notamment le commerce, des questions multilatérales telles que le changement climatique, ainsi que des questions bilatérales telles que les droits de l'homme et la coopération entre l'UE et le Mexique.

Mesures restrictives - Tunisie

Au vu de la situation dans le pays, le Conseil a prolongé les mesures restrictives à l'encontre de la Tunisie jusqu'au 31 janvier 2013.

La décision 72/2011 du Conseil avait initialement été adoptée le 31 janvier 2011.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Bureau européen d'appui en matière d'asile - Mandat de négociation

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à engager des négociations avec l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein concernant les modalités de leur participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Statistiques - Accès aux données confidentielles à des fins scientifiques

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'une décision modifiant une liste des organismes visés dans la décision 2004/452/CE dont les chercheurs peuvent être autorisés à accéder à des données confidentielles à des fins scientifiques (doc. [18335/11](#)).

Le projet de décision est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Commissaire aux comptes extérieur de la banque centrale néerlandaise

Le Conseil a adopté une décision approuvant la nomination de Deloitte Accountants B.V. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank pour les exercices 2012 à 2018.

POLITIQUE COMMERCIALE

Antidumping - Câbles en acier - Chine et Ukraine - Afrique du Sud

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations de câbles en acier originaires de Chine et d'Ukraine à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures conformément au règlement (CE) n°1225/2009 et clôturant la procédure de réexamen au titre de l'expiration des mesures concernant les importations originaires d'Afrique du Sud (doc. [5206/12](#)).

MARCHÉ INTÉRIEUR

Véhicules à moteur - Exigences pour la réception de la plaque réglementaire

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement modifiant le règlement (UE) n° 19/2011 en ce qui concerne les exigences pour la réception de la plaque réglementaire des véhicules à moteur et de leurs remorques (doc. [18116/11](#)).

Le règlement (UE) n° 19/2011 a prévu la possibilité pour les constructeurs de véhicules d'utiliser des étiquettes auto-adhésives lors de la fabrication des plaques réglementaires. Le règlement doit être modifié afin de faciliter la fabrication de ces étiquettes par traitement informatique, ainsi que leur impression par voie électronique.

Ce projet de règlement est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le Conseil a approuvé:

- la réponse à la demande confirmative 26/c/01/11, les délégations danoise, finlandaise, slovène et suédoise votant contre (doc. [18495/11](#)).
-